

# LETTRE de la LIGNE BANCAIRE

## Avec la CGC du concret



COCLI en 3.3 spécialiste en groupe A.

Nous préconisons depuis des années des mesures financières concrètes dans nos négociations plutôt que des engagements flous qui ne sont jamais respectés sur le terrain.

**Ainsi par le passé nous avons obtenu :  
La prime bancaire en 2011 et son augmentation en 2015.**

Pour l'année 2016, nous voulons obtenir le 3.3 COCLI et le groupe A pour les spécialistes (comme nous le demandions depuis 2011).

Si le principe est acté et sera officialisé le 18 janvier, le combat continue car il faut trouver les critères d'accès, la volumétrie et le calendrier de déclinaison.

## Conseiller Spécialisé en Patrimoine

Les conseillers en patrimoine vont être repositionnés sur les secteurs en 2016. La majorité d'entre eux vont perdre le véhicule de service.

La CGC propose dans l'accord de janvier 2016 :

- Une prime de 5000 € pour la perte du véhicule de service.
- Le 3.3 pour les CSP avec 1 an d'ancienneté.
- 40 % des CSP en groupe A.



## Conseillers Bancaires

Les « clefs de la réussite » et la mise en place des secteurs vont fortement impacter la ligne bancaire en 2016.

La CGC propose dans l'accord 2016 que :

- Tous les conseillers bancaires sur un poste mixte soient positionnés 3.2.
- A terme, 90% de la ligne bancaire soit repositionnée soit 3.2 soit 3.3. Le 3.1 étant exclusivement réservé à des débutants sur des portefeuilles MS3 et MS4.

## Conseiller Clientèle Immobilier

Les « clefs de la réussite » ont considérablement modifié ce métier qui va englober toutes les compétences des métiers de la ligne bancaire actuelle ( patrimoine crédit etc...).

Pour cela, la CGC demande que les COCLIS soient 3.3 avec ces critères :

- Les COCLIS 3.3 (ceux qui auront des clients patrimoniaux dans leurs portefeuilles devront tous être 3.3 en 2016).
- Accès au 3.3 pour les autres après 3 ans d'ancienneté.
- D'ici 2018, nous proposons 40 % des COCLIS en 3.3.



Responsable de la publication :

J-C PECHMAGRE / CGC Groupe La Poste / 90 rue La Fayette - 75009 PARIS

☎ : 06 26 90 21 58 / Site internet : [www.cgcgroupepostelaposte.org](http://www.cgcgroupepostelaposte.org)

Réseau Social : <http://www.facebook.com/pages/CGC-Groupe-La-Poste/131134580267737>



## Le Responsable Clientèle Particuliers

*Présenté comme le garant de la performance commerciale, le RCP assure la montée en compétence bancaire de l'ensemble des acteurs du secteur et anime l'action commerciale. Parallèlement, il gère et développe un portefeuille de clients particuliers.*

### Membre du CODIR ou COBA ?

D'une fonction ambitieuse à la désillusion ! D'une DR ou d'un secteur à l'autre, le métier sera différent.

La CGC alerte sur l'importance de déterminer avec précision la part de vente bancaire du RCP afin d'éviter que le RCP ne soit finalement qu'un conseiller bancaire de plus.

### Nouveautés : RCP ouvert aux CSP.



Depuis quelques semaines, la fonction est ouverte aux CSP.

La CGC est attentive à l'accompagnement financier comme elle a su l'être avec les MVB pour lesquels elle a obtenu l'augmentation de la prime bancaire à 3000 €.

## Rémunération variable

Pour la première fois c'est l'esprit même du commissionnement qui va se modifier. En effet, nous passons d'un système très individualisé et paramétré à une organisation plus collective mais qui peut devenir très subjective.

Celle-ci peut, éventuellement engendrer une perte de rémunération.

Nous proposons qu'en 2016 une prime de maintien de rémunération soit mise en place.

En effet, entre le projet «les clefs de la réussite» dont les impacts sur la ligne bancaire ne sont pas encore connus, et la refonte du commissionnement, de nombreux conseillers pourraient subir une chute de leur rémunération variable.

Celle-ci pourrait occasionner une démobiliation du Réseau au moment où l'entreprise a besoin de toutes ses forces face à ce projet tellement important pour son avenir.



## Conseiller Spécialisé Immobilier

Ce métier essentiel au développement de la Banque va se modifier considérablement.

Ainsi la volumétrie va baisser de façon importante et la fonction va évoluer progressivement vers plus de formations et d'appuis et moins de ventes.

Pour y faire face nous proposons :

- Le 3.3 pour le CSI (1 an d'ancienneté).
- 40 % des CSI doivent être repositionnés en groupe A d'ici 2018.

Nous proposons qu'une prime fixe par tutoré soit créée et versée aux tuteurs pour compenser la perte en RVB prévisible.

**Si vous êtes d'accord avec nos propositions, rejoignez-nous, nous les défendrons ensemble ...**

*La CGC demande une prime exceptionnelle de 1500 € sur le dernier quadrimestre pour compenser la baisse du commissionnement 2015.*



**La CGC présente ses meilleurs vœux 2016 à l'ensemble de la ligne bancaire**